

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le douze septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Maire.

Étaient présents : Evelyne CALLEJA, Frédéric CARRÉ, Jean-Pierre CARRÉ, Stéphane CARRÉ (arrivé à 20h35), Laurence LAMORY (a quitté la séance à 22h02), Jean - Claude LEMAIRE, Danielle LOPES, Rémi MARSIGNY, Éric ROSIER, France ROYER, Jean-Michel SABAN.

Étaient absents excusés :

Alexandre BRETAGNE pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE
Sandra PICART pouvoir à Laurence LAMORY

Étaient absents non excusés :

Frédéric GUEUNOT
Charlotte RENARD CHESNET

ORDRE DU JOUR :

- Nomination de la secrétaire de séance.
- Approbation du dernier compte rendu du jeudi 18 juillet 2019
- Informatique à l'école
- Aménagement divers à l'école
- Travaux Place des Puits
- Travaux complémentaires
- Schéma d'implantation de la station-service
- Convention SDEY Chemin de Ronde
- Extension Antenne Orange
- Proposition d'achat parcelle d'assise de l'antenne Bouygues
- Radars pédagogiques
- Convention de mise à disposition d'un espace public communal
- Avenant OUDUN
- Travaux boulangerie
- Renouvellement PEFC BFC régime forestier
- Document unique
- Avancement d'échelon pour Madame Fabienne KOUNDOUR
- Indemnité de régisseur pour Madame Sophie SAUVAGE
- Budget régie d'avance école
- Décision du montant RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires de l'État)
- Remboursement tickets de cantine
- Renouvellement de deux postes d'adjoint technique à la cantine et création d'un poste 'ménage' ponctuel pour les locaux communaux
- Question diverses

Date de convocation et d'affichage : 07 septembre 2019

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

1. NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Evelyne CALLEJA est nommée secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2019

Le compte rendu de la séance du jeudi 18 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

3. INFORMATIQUE A L'ÉCOLE

Madame Danielle LOPES fait état des appareils informatiques et dérivés de l'école. Les appareils anciens méritent d'être remis à niveau ainsi qu'un vidéoprojecteur, et certains câblages. Notre prestataire propose un devis de 2.684,44€ HT soit 3.221,46€ TTC.

Le conseil municipal **DONNE** son accord à l'unanimité. Il souhaite aussi qu'un contrat de maintenance soit passé pour 1 ou 2 visites par an. Une proposition de contrat sera demandée et revue au prochain conseil municipal.

4. AMÉNAGEMENT DIVERS A L'ÉCOLE

La loi sur la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans oblige à certains aménagements :

2 lits supplémentaires	soit 1.220,76€ HT
1 armoire de rangement	soit 313,75€ HT
1 chariot	soit 125,00€ HT
1 table à langer	Soit 162,03€ HT
Soit un total HT de	1.821,54€ HT
T.V.A 20%	364,30€
Soit un total TTC de	2.185,84€ TTC

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** ces dispositions à l'unanimité.

Des travaux de maçonnerie et de serrurerie sont nécessaires pour l'annexion d'une réserve actuelle en dortoir.

Ces dépenses reviennent à la Communauté de Communes qui nous a chargé d'établir un devis.

5. TRAVAUX PLACE DES PUIITS

Les travaux de remplacement de la margelle Place des Puits ont commencé. Ils se termineront en fin de semaine 38. Un TGV et un CONCORDE sont sculptés dans la pierre pour rappeler l'action du ministre Jean CHAMANT dont la Place portera son nom.

La pompe hors d'usage et cassée sera remplacée par celle en stock qui était auparavant à l'école.

Monsieur Frédéric CARRÉ suggère une explication sur le volet amovible fermant le puits. Les moyens techniques seront recherchés pour ce faire.

6. TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES : RUE SERVAT ET RUE DE REIGNY

Eaux pluviales : deux branchements complémentaires ont dû être réalisés Rue Servat qui se montent à 718,75€ HT soit 862,50€ TTC.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise BOUJEAT à l'unanimité.

Eaux usées égouts : un branchement d'égout a été nécessaire au 2 Rue de Reigny pour supprimer un branchement sauvage. Il en a coûté 1.532,48€ HT soit 1.838,97€ TTC.

Le Conseil Municipal donne son **ACCORD** à l'unanimité.

7. SCHÉMA D'IMPLANTATION DE LA STATION-SERVICE

Présentation est faite des schémas d'implantation proposés par l'Agence Technique Départementale. Le schéma n°3 est retenu avec le souhait d'une végétalisation plutôt qu'une matérialisation sur la bande de séparation des voies.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire d'en aviser tous les intervenants pour poursuivre cette implantation.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

8. CONVENTION SDEY CHEMIN DE RONDE

Le Maire et son adjoint aux travaux avaient sollicité le SDEY pour l'enfouissement du Chemin de Ronde en même temps que les travaux d'ENEDIS. Le devis se monte à 55.130,29€ dont 31.609,20€ à la charge de la commune. Considérant ce montant très élevé une réunion a été sollicitée auprès de tous les acteurs. Elle aura lieu le mercredi 25 septembre 2019 à 9h30.

D'autre part, des financements complémentaires pourraient être acquis car d'autres communes se désisteraient.

Le Conseil Municipal décide d'attendre la tenue de la réunion et se prononcera au prochain Conseil Municipal.

9. EXTENSION ANTENNE ORANGE

Le projet d'implantation d'antenne se confirme mais la commune, grâce à un nouveau règlement spécifique n'aura pas à participer au montage financier, ce qui simplifiera considérablement ces dossiers.

10. PROPOSITION D'ACHAT D'UNE PARCELLE D'ASSISE DE L'ANTENNE BOUYGUES

Monsieur Didier DANIEL responsable du service infrastructure de TDF nous propose l'achat de la parcelle sur laquelle est implantée l'antenne BOUYGUES, cadastrée YV117, d'une surface de 60 ares et 18 ca. Le Conseil Municipal qui avait acquis ces parcelles dans le cadre du remembrement cynégétique et paysagé reste dans ses engagements antérieurs et décide de rester propriétaire de cette parcelle en assurant TDF de son engagement sur le long terme à valider éventuellement par contrat.

11. RADARS PÉDAGOGIQUES

Le Conseil Municipal, suite à la rencontre entre Monsieur Jean-Claude LEMAIRE, Monsieur Jean-Michel SABAN et Madame LOUIS **DÉCIDE** de l'implantation de 4 radars pédagogiques :

- L'un en venant de Précy le Sec
- Un second en venant de l'Isle sur Serein
- Un troisième en venant de Nitry
- Et le quatrième au Puits d'Edme en venant d'Avallon.

Le coût est de 8.019,20€ HT soit 9.623,04€ TTC.

Le Conseil Municipal **VOTE** cette disposition à l'unanimité et **CHARGE** le Maire de demander la subvention DETR, **AUTORISE** à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

12. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC COMMUNAL

Le Conseil Municipal considérant le choix de la Communauté de Communes de faire passer la véloroute par Villiers la Grange – Oudun – Joux la Ville – Chemin de la Métairie – Chemin du Charme Renault, **ACCEPTTE** cette mise à disposition et **CHARGE** le Maire ou un adjoint de signer la convention correspondante.

13. AVENANT OUDUN : AVENANT N° 1 – LOT 02 BARDAGE / SERRURERIE

Une prestation a été oubliée par l'architecte concernant les garde-corps des escaliers.

Il a été également décidé de poser une rambarde et une porte métallique au passage sous terrain ainsi qu'un garde-corps à la porte du 1^{er} étage et 2 grilles de ventilation en acier découpé au laser à l'étage. Il a été décidé également de supprimer des claustras.

Le montant de ces travaux s'élève à 10.430,12€ HT soit 12.516,14€ TTC ce qui porte le marché à 175.400,08€ HT soit 210.480,09€ TTC.

Le Conseil Municipal **ACCEPTTE** cette proposition à l'unanimité et **CHARGE** le Maire ou un adjoint de signer cet avenant.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

14. TRAVAUX BOULANGERIE

Des travaux avaient été sollicités par Monsieur et Madame COUILLARD. Des devis ont été demandés.

PORTAIL	6.455,00€ HT	Soit 7.746,00€ TTC
AMÉNAGEMENT D'UN AUVENT	2.938,76€ HT	Soit 3.256,51€ TTC
ÉVACUATION DES EAUX	1.365,10€ HT	Soit 1.638,12€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir débattu **DÉCIDE** d'ajourner cette décision au motif de l'argumentation développée par Madame Laurence LAMORY : si le auvent est d'un usage professionnel il doit être financé par le locataire. D'autre part, il faut demander d'autres devis. Ces points seront vérifiés et Monsieur Jean Michel SABAN est chargé de consulter d'autres artisans.

15. RENOUVELLEMENT PEFC-BFC RÉGIME FORESTIER

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de renouveler son adhésion à PEFC – BFC en :

- Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC-BFC
- De signer et respecter les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- De s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC – BFC au travers de l'appel à cotisation

DEMANDE à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre du renouvellement de sa participation à PEFC ;

AUTORISE le maire à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC –BFC.

16. DOCUMENT UNIQUE

Pour répondre aux exigences du document unique, l'achat d'un chariot de ménage s'avère nécessaire pour un montant de 116,00€ HT soit 139.20€ TTC.

Le Conseil Municipal **DONNE** son accord à l'unanimité.

17. AVANCEMENT D'ÉCHELON POUR MADAME FABIENNE KOUNDOUR

Le Conseil Municipal considérant l'ancienneté de Madame Fabienne KOUNDOUR dans son poste **ACCEPTE** la proposition du Maire de passer Madame Fabienne KOUNDOUR à l'échelon supplémentaire indice majoré 390.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le Maire d'en aviser la bénéficiaire et prendre toute disposition pour sa mise en application au 1^{er} Octobre 2019.

18. INDEMNITÉ DE RÉGISSEUR POUR MADAME SOPHIE SAUVAGE

Le conseil municipal **DONNE** son accord à l'unanimité pour verser l'indemnité de 110€ de régisseur à Madame Sophie SAUVAGE.

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

19. BUDGET RÉGIE D'AVANCE ÉCOLE

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter la somme de 9.785,00€ pour la régie d'école soit 95€ x 103 élèves.

Le Conseil Municipal **CHARGE** le maire ou l'adjoint en charge du dossier de la mise en place de cette décision.

20. DÉCISION DU MONTANT RIFSEEP

Le conseil municipal après en avoir délibéré **DÉCIDE** à l'unanimité d'affecter la somme de 1500,00€ pour le régime d'indemnisation des employés.

Le Maire est en charge d'affecter cette somme en partie ou totalité et prendre les arrêtés correspondants.

21. REMBOURSEMENT TICKETS DE CANTINE

La famille SAUVARD avait acquis des tickets de cantine pour la rentrée de septembre 2019. Celle-ci ayant déménagé en demande le remboursement.

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** à l'unanimité de rembourser cette famille pour un montant de 182.40€.

22. RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A LA CANTINE ET CRÉATION D'UN POSTE MÉNAGE PONCTUEL POUR LES LOCAUX COMMUNAUX

Compte tenu du nombre d'enfants à la cantine et au départ des agents en place précédemment, il est décidé de procéder à leur renouvellement pour 1 poste d'une heure 4 jours par semaine et 1 poste de 45 minutes 4 jours par semaine.

Il est par ailleurs nécessaire de créer un poste pour des ménages ponctuels dans les logements ou bâtiments communaux suite à des départs de locataires ou de grosses manifestations.

Le Conseil Municipal **VALIDE** toutes ces dispositions et **CHARGE** le Maire ou un adjoint de leur mise en place.

23. DÉMISSION DE MADAME CHANTAL DOLOU

Le Conseil Municipal prend acte du courrier de Madame Cécile RACKETTE, Sous-Préfète entérinant la démission de Madame Chantal DOLOU.

En conséquence, le Conseil Municipal conclut et **DÉCIDE** qu'elle cesse son mandat de conseiller communautaire pour la Communauté de Communes du Serein.

24. QUESTIONS DIVERSES

- Le problème des pigeons est récurrent. Le Maire avis avoir recherché des sociétés pour éradiquer par effarouchement les pigeons du village.
Un devis a été déjà reçu, d'autres sont à venir.
Le sujet sera revu au prochain Conseil Municipal.
- Obsèques de Monsieur Claude WAYRECH : suite à son décès, la commune a organisé ses obsèques. Ses ressources étant limitées, une facture parviendra diminuée de la récupération de ses avoirs constatés.
Le sujet sera revu ultérieurement.
- Panneau d'agglomération de Joux la Ville : Monsieur Éric ROSIER fait la remarque de l'usure du panneau d'agglomération côté Précý le Sec. Il sera changé en même temps que la pose du radar pédagogique.
- Monsieur Frédéric CARRÉ fait état de la décharge de terre et gravats. L'opération a été commandée à l'entreprise BETHERY de Lichères près Aigremont et devrait être réalisée la semaine 38.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30

COMMUNE DE JOUX LA VILLE

Alexandre BRETAGNE
ABSENT
POUVOIR A
JEAN CLAUDE LEMAIRE

Evelyne CALLEJA

Frédéric CARRÉ

Jean-Pierre CARRÉ

Stéphane CARRÉ

Charlotte
RENARD -CHESNET
ABSENTE NON EXCUSÉE

Frédéric GUEUNOT
ABSENT NON EXCUSÉ

Laurence LAMORY

Jean-Claude LEMAIRE

Danielle LOPES

Rémi MARSIGNY

Sandra PICART
ABSENTE
POUVOIR A
LAURENCE LAMORY

Eric ROSIER

France ROYER

Jean-Michel SABAN

TABLE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération 57_2019	INFORMATIQUE A L'ÉCOLE
Délibération 58_2019	AMÉNAGEMENT DIVERS A L'ÉCOLE
Délibération 59_2019	TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES
Délibération 60_2019	SCHÉMA D'IMPLANTATION D'UNE STATION SERVICE
Délibération 61_2019	PROPOSITION ACHAT PARCELLE D'ASSISE DE L'ANTENNE BOUYGUES
Délibération 62_2019	RADARS PÉDAGOGIQUES
Délibération 63_2019	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN ESPACE PUBLIC COMMUNAL
Délibération 64_2019	AVENANT OUDUN
Délibération 65_2019	RENOUVELLEMENT PEFC-BFC RÉGIME FORESTIER
Délibération 66_2019	AVANCEMENT D'ÉCHELON POUR MME FABIENNE KOUNDOUR
Délibération 67_2019	INDEMNITÉ DE RÉGISSEUR POUR MME SOPHIE SAUVAGE
Délibération 68_2019	BUDGET RÉGIE D'AVANCE ÉCOLE
Délibération 69_2019	DÉCISION DU MONTANT RIFSEEP
Délibération 70_2019	REMBOURSEMENT TICKETS DE CANTINE
Délibération 71_2019	RENOUVELLEMENT DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A LA CANTINE ET CRÉATION D'UN POSTE MÉNAGE PONCTUEL POUR LES LOCAUX COMMUNAUX
Délibération 72_2019	DÉMISSION DE MADAME CHANTAL DOLOU